



COMMISSION LICENCES

Objet : Surclassement

I MODALITE DE SURCLASSEMENT

- **Se référer au TABLEAU page suivante**

II PROCEDURE à RESPECTER pour le SURCLASSEMENT DEPARTEMENTAL

1. Demande de licence et demande de surclassement simultanées

Date de qualification pour jouer dans la catégorie supérieure = date de qualification de la licence (et non celle du médecin autorisant le surclassement)

2. Demande de surclassement postérieure à la demande de licence

- **S'il n'y a pas d'urgence**

Le certificat de surclassement peut être déposé au siège du Comité Départemental ou expédié en courrier normal par la poste

Date de qualification pour jouer dans la catégorie supérieure = date du dépôt au Comité Départemental

- **S'il y a urgence (problème d'effectif : joueurs absents, blessés, malades...)**

Le club peut expédier le certificat de surclassement au Comité Départemental en lettre recommandée.

Date de qualification pour jouer dans la catégorie supérieure = date du récépissé d'envoi en recommandé (1 certificat par envoi)

III PROCEDURE à RESPECTER pour le SURCLASSEMENT REGIONAL

- **Pour le surclassement** qui exige la visite chez un médecin agréé, vous devez choisir l'un des médecins agréés par la fédération (voir liste dans l'annuaire). Ils sont les seuls médecins habilités à faire ce surclassement.

Exiger du médecin agréé qu'il remette en main propre au licencié ou à sa famille le document de surclassement qu'il a validé.

Le ou la licencié-e transmet ce document dans les plus brefs délais à la Ligue des Pays de la Loire à l'attention du médecin régional.

La qualification dans la catégorie supérieure est de la responsabilité de la Ligue Régionale